

Stratégie de financement de services agricoles

- Le FNDASP opère un ciblage géographique et un fléchage institutionnel pour disposer d'un portefeuille (base de données) de prestataires publics et privés, pertinents et compétents, en rapport avec les lignes directrices convenues dans le projet TEIAC Gunge Mbay. Les prestataires ainsi sélectionnés font l'objet, sur commande/demande du FNDASP, d'audit légal et social, institutionnel et organisationnel, technique et fiduciaire qui permet de (i) combler les gaps capacitaires de régularité/conformité/qualité/sincérité, le cas échéant, (ii) leur apporter les compétences utiles et nécessaires en vue d'être en capacité de répondre à la demande des OIA et de leurs membres, dont les SCoop.
- Le FNDASP, de par sa fonction d'habilitant d'un écosystème de services agricoles, appuie la fonctionnalité du Système National de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral (SNCASP), en accompagnant la vulgarisation de ses outils juridiques et techniques, les procédures d'agrément aux métiers de conseil agricole et rural (CAR), la régulation du marché de CAR, le contrôle et la certification de la qualité du CAR...
- Sur la base de la demande des OP/OIA, le FNDASP utilise sa fonction de facilité fiduciaire pour lancer, à l'intention de prestataires publics et privés de services agricoles, des appels à exécution de projets, commandités et compétitifs, lui permettant d'effectuer le financement sélectif et contractuel des projets des OIA et leurs SCoop.



- Le FNDASP, en tant que catalyseur d'arrangements institutionnels, facilite la mise en relation transparente, le matching et le financement conjoint de la demande des OP/OIA et de l'offre des prestataires, via des cahiers de charges et contrats de filières incitatifs.
- Le FNDASP appuie les institutions du RFCar à accompagner les OP/OIA et Scoop, dans la promotion de pratiques agroécologiques et le développement de modes de production et de transformation, alimentation saine et durable, à empreinte écologique vertueuse.
- Le FNDASP effectue la veille méthodologique et assure le contrôle de régularité, conformité, qualité, imputabilité, redevabilité et durabilité des arrangements institutionnels et engagements contractuels (i) au sein des OIA avec leurs Scoop constitutives, et (ii) entre OP/OIA et Agro-industries/ Entreprises agroalimentaires. Le Fonds garantit aussi (i) un contrôle administratif, financier et comptable, un suivi des services agricoles, (ii) une évaluation avec/par et pour les bénéficiaires, (iii) des études de base et des effets/impacts. Le paiement des prestataires, par le FNDASP, se fait après visa des OP/OIA (le cas échéant des SCoop) sur la qualité des services rendus.

Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP)

Immeuble Y1C - Sicap Sacré Cœur 3 Keur Gorgui - 3^{ème} Etage

Tél. : +221 33 889 68 89 - BP 36047 / Dakar, SENEGAL

Site Web : www.fndasp.sn / Email : fndasp@fndasp.sn

Enabel, Agence belge de Développement

121 Sotrac Mermoz, Route de Ouakam

BP : 24474 Ouakam/Dakar - Tél. : +221 33 860 01 26

Site Web : enabel.be / Email : ronan.lemarec@enabel.be



Financé par
l'Union européenne



Ministre de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté alimentaire



Team Europe Initiative «Agropole Centre» (TEIAC)

Gunge Mbay

FNDASP

Guichet de financement des services agricoles



FNDASP, mécanisme financier de services agricoles

Le Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) est institué par la Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) en son article 72. Le décret 2007-1146 du 04 octobre 2007 précise son organisation et son fonctionnement. L'objet social du Fonds est le financement, sur une base sélective et contractuelle, des projets/programmes relatifs :

- (i) au conseil agro-sylvo-pastoral et halieutique pour la diffusion à grande échelle des innovations et technologies à travers une approche chaîne de valeur des filières ;
- (ii) à la formation des producteurs et à l'appui institutionnel aux Organisations professionnelles agricoles et
- (iii) à la recherche agro-sylvo-pastorale et halieutique à travers le FNRAA.

Depuis son opérationnalisation en 2013, le Fonds a bénéficié, signé et mis en œuvre des conventions et protocoles de financement avec l'UEMOA (2014 -2022), la Banque mondiale (2016-2018), le FIDA (2019-2020) et la FAO (2020-2022).

Présentation du Projet Team Europe initiative Agropole Centre Gunge Mbay

En soutien au projet des Agropoles du Plan Sénégal Émergent (PSE), l'Union Européenne a consenti, via l'Agence belge de Développement (ENABEL), un montant de 15 millions d'Euros pour le financement du projet Team Europe Initiative Agropole Centre (TEIAC) Gunge Mbay.

Rôle du FNDASP

ENABEL, à travers le Projet « Gunge Mbay », a signé une convention faisant du Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP), l'agence d'exécution fiduciaire de l'action du résultat 2 « renforcement des performances des acteurs des filières à travers le soutien au dispositif institutionnel de financement de services agricoles et la mise en place d'un guichet d'intermédiation commerciale » du projet TE-IAC « Gunge Mbay », en amont du projet des Agropoles.

Objectif général

- Contribuer à l'émergence d'un système alimentaire pourvoyeur d'une alimentation saine, créateur d'emplois décents et moteur de croissance inclusive et durable au Sénégal.

Objectif spécifique

- Augmenter la valeur ajoutée du secteur agroalimentaire du Sine Saloum de manière inclusive et équitable.

Résultat attendu

- **Résultat 1** : Les performances des opérateurs des filières sont renforcées par les services soutenus par le FNDASP et la mise en place d'un guichet d'intermédiation commerciale, à travers les actions ci-dessous.

Extrants

- **Extrant 1** : Soutenir le dispositif institutionnel d'orientation du FNDASP et le suivi accompagnement opérationnel par les services déconcentrés au niveau des départements.
- **Extrant 2** : Améliorer les performances du FNDASP dans le développement et la mise en place des modalités de financement de services agricoles.
- **Extrant 3** : Abonder le FNDASP pour le financement des services d'appui technique et d'intermédiation commerciale.
- **Extrant 4** : Mettre en place un dispositif d'intermédiation commerciale juste et équitable.

Durée du projet

- **4 ans (2023-2026)**

Montant du financement :

- **2 517 305 175 F CFA**

Cible

Les acteurs des filières céréales (mil, sorgho et maïs), oléagineux (arachide et sésame), horticulture (oignon et pomme de terre) et condiment (sel).

Zone d'intervention

- Département de Nioko dans la région de Kaolack ;
- Département de Foundiougne dans la région de Fatick ;
- Département de Kounghoul dans la région de Kaffrine.



Action du projet

Le Fonds, partenaire stratégique et synergique d'ENABEL dans ce projet TEIAC - Gunge Mbay, est chargé de :

- Financer l'appui institutionnel aux DRDR/SDDR pour assurer leur fonction régalienne dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet ;
- Gérer le guichet de financement, compétitif et commandité, des projets de services agricoles pour l'amélioration de la productivité, qualité et compétitivité des filières cibles, en vue d'une disponibilité et accessibilité de la matière première pour les industries de l'Agropole Centre ;
- Collaborer avec le Centre International du Commerce (ITC) de Genève, opérateur de l'Union Européenne dans le projet, afin d'accompagner l'alignement à l'Acte OHADA des Sociétés Coopératives et particulièrement leur montée en puissance en termes : (i) d'un appui institutionnel aux DRDR pour l'instruction, l'enregistrement et l'émission de récépissés de déclaration d'immatriculation dans la plateforme e-RSCOOP tenue par les DRDR, (ii) de promotion et de développement des services agricoles digitaux pour leurs membres ;
- Internaliser et développer, au sein du FNDASP, un guichet financier du service d'intermédiation commerciale pour une offre et une demande contractualisées entre les Organisations professionnelles agricoles (OPA) et les industries de l'Agropole Centre, dont les volumes et les valeurs impactent positivement et significativement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les emplois et les revenus des populations rurales du Bassin arachidier ;
- Financer les plans de renforcement des capacités des Sociétés coopératives et Interprofessions des filières-cibles pour leur permettre d'assurer leurs missions de représentation et dialogue, de gouvernance de leurs filières ainsi que les services à leurs membres.